

AVIS DU MAIRE

Commune de Cricqueville-en-BessinN° Dossier : PA 0 1 4 204 25 00001

Déposé en Mairie le :

CU, DP, PC, PA ou PD

Départ.

Commune

An

Numéro d'ordre

Modif

25 avril 2025

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT ET A TRANSMETTRE RAPIDEMENT AU SERVICE INSTRUCTEUR

Concernant une demande de :

☐ Certificat d'urbanisme☐ Permis de construire☐ Permis de démolir☐ Déclaration préalable☒ Permis d'aménager

Demandeur	Nom, - Prénom : <u>ABMC</u>
Habitant à	Adresse du pétitionnaire (numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune) :
Pour un projet situé à	Adresse du terrain (numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune) : <u>2 chemin des Rangues</u> Références cadastrales du terrain (sections et numéros de parcelles) : <u>C 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99 100, 101</u>

Cet avis n'est requis que lorsque la décision relève de l'État. Dans ce cas, il est transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable.

1 - Avis sur le projet dans son environnement

Observations du Maire

Situation du projet	Dans une partie actuellement urbanisée ? ☐ Centre urbain ou milieu aggloméré ☐ Autre Distance approximative de la construction la plus proche (en m) :
Voisinage agricole	Y a-t-il des bâtiments d'élevage à moins de 50 mètres du projet ? ☐ Oui Nature (ex : exploitation bovine, porcherie, stockage de paille, élevage canin...) : Nom et adresse de l'exploitant : Distance approximative du projet : ☐ Non
Aléa de risques naturels	Avez-vous connaissance de l'existence de risques sur le terrain (inondations, éboulements...) ? ☐ Oui Nature (crues, arrivées d'eaux pluviales, effondrements de falaise...) : ☒ Non

2 - Avis sur les équipements desservant le terrain

Le terrain ci-dessous est ou sera desservi dans les conditions suivantes :

(En l'absence de réponse sur les équipements, le terrain est réputé desservi et en capacité suffisante ; ce qui engage la responsabilité de la commune).

Équipements publics	Desservi/ Capacité		Non desservi	Longueur en mètres	Sera desservi ?		Avant le	Outil de financement	Nom du concessionnaire	Prise en charge communale	
	Suffisante	Insuffisante			Oui	Non				PVR Spécifique	Oui
Eau potable	☒	☐	☐		☐	☐		☐		☐	☐
Assainissement eaux usées : Réseau public	☒	☐	☐		☐	☐		☐		☐	☐
Mode autonome (avis du Maire après avis du SPANC s'il existe)											
Assainissement eaux pluviales	☒	☐	☐		☐	☐		☐		☐	☐
Électricité	☒	☐	☐		☐	☐		☐		☐	☐
ERDF consulté par la Mairie le :											
Voirie publique	☒	☐	☐		☐	☐		☐		☐	☐
Voirie privée (ou servitude)	☐	☐	☐		☐	☐					
Sécurité incendie	☒	☐	☐		☐	☐		☐		☐	☐

3 - Participations d'urbanisme

- ☐ Équipement public exceptionnel (art. L 332-6 2ème, L 332-6-1 2ème et L 332-8 du Code de l'Urbanisme)
- ☐ Équipement propre (art. L 332-6 2ème, L 332-15 alinéa 3 du Code de l'Urbanisme)
(joindre l'accord du demandeur)
- ☐ Participation du constructeur en ZAC (art. L311-4 du Code de l'Urbanisme)
- ☐ Projet Urbain Partenarial (art. 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009)
(joindre la convention de PUP)

4 - Avis sur le projet de construction

Aires de stationnement	Nombre suffisant ou non, emplacement... :
Voie de desserte du terrain	Les conditions d'accès à la voie publique sont-elles satisfaisantes ? ☐ Oui ☐ Non Pourquoi ? Observations autres :
Aspect extérieur	Observations éventuelles :

5 - Avis du Maire

☒ **FAVORABLE** (nature des prescriptions s'il y a lieu)

☐ **DÉFAVORABLE** (indiquer les motifs compte tenu des observations ci-dessus)

Date : 12 octobre 2025

Le Maire :



Pascal VIBET LE DEVIN